

BREST, le II JANVIER 1941

B.D.

Monsieur JAFFRENNOU

14, Avenue de la Gare

CARHAIX

=====

Mon Cher Ami,

Je te remercie d'avoir bien voulu me faire tenir une expédition du Placet adressé au Maréchal PETAIN.

Lorsque tu es venu me voir tu dois te rappeler que j'avais médité assez longuement sur le placet et que j'avais jugé nécessaire de te donner mon opinion sur la VIème Région Economique dont nous dépendons actuellement.

Je remarque que M. BAHON-RAULT, Président de la Chambre de Commerce de Rennes, a fait suivre son titre de Président de la VIème Région Economique du mot "Bretagne" (Or Nantes qui est pourtant en Bretagne est le siège de la VIème Région Economique) et aussi que M. CHOLEAU, Président de la Fédération Régionaliste de Bretagne a fait des réserves sur "l'autonomie administrative" et enfin que M. de MALHERBE, Directeur Général du Crédit Nantais a adhéré, sous réserve, que "les droits de Nantes a être la capitale économique de la Province Bretagne soient pris en considération."

Je n'ai pas pensé un instant qu'il fût possible de manifester par écrit ses réserves et c'est la raison pour laquelle je t'ai exposé de vive-voix mon point de vue.

Je ne voudrais toutefois pas que dans les milieux économiques on put croire que cette absence de réserves de ma part, alors que d'autres en ont formulées, est un acquiescement complet à une Région Economique englobant toute la Bretagne.

La Bretagne est essentiellement agricole et maritime et ses centres d'attraction, sauf pour l'Agriculture, sont : Nantes, Brest, Lorient et tous les Ports du Littoral.

Rennes ne saurait, en aucun cas, s'occuper de notre littoral dont il ne connaît ni les possibilités ni les besoins; économiquement parlant, Nantes a la première place.

Quant au Port de Brest, il est dans une situation tout à fait spéciale et doit être, à mon avis, le Port euro de l'avenir. On ne saurait donc le cantonner dans des opér

...

tions régionales, ni même purement nationales.

Je serais heureux si tu pouvais faire connaître en bref aux Personnes suivantes :

M. AUBERT, Président de la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord,
M. BAHON-RAULT, Président de la Chambre de Commerce de Rennes,
M. Jean CHOLEAU, Président de la Fédération Régionaliste de Bretagne,
M. Jean GUERLESQUIN, Membre de la Chambre de Commerce de Quimper,
M. Yves LE PAGE, Président du Tribunal de Commerce de Lorient,
M. Paul RICHER, Membre de la Chambre de Commerce de Rennes
M. de MALHERBE, Directeur Général du Crédit Nantais,

que je t'avais verbalement fait connaître mon sentiment que je te rappelle aujourd'hui par écrit.

Bien cordialement,

Le Président :

Signé : D. CORRE

P.S. Je vois que le Placet est inséré dans l'Ouest-Eclair d'aujourd'hui ; ceci m'incite à insister pour que mon opinion soit connue le plus tôt possible.

RENNES, le 31 JANVIER 1941

COPIE

B.D.

Monsieur et Cher Collègue,

Par lettre du 23 Janvier, M. le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Brest a demandé à M. le Secrétaire Général de la VIème Région Economique, sur l'invitation de M. le Président de la Chambre de Commerce de Brest, que communication soit faite à MM. les Membres de la VIème Région Economique, au cours de la séance plénière du 24 Janvier, de la correspondance échangée entre lui et M. Taldir JAFFRENOU au sujet du Placet au Maréchal PETAIN.

Lecture de ces documents a été faite le 24, selon le désir manifesté par M. CORRE.

Dans sa lettre du 11 Janvier à M. JAFFRENOU, M. le Président de la Chambre de Commerce de Brest écrit notamment ce qui suit :

" Je remarque que M. BAHON-RAULT, Président de la Chambre de Commerce de Rennes a fait suivre son titre de Président de la VIème Région Economique du mot "Bretagne". (Or, Nantes, qui est pourtant en Bretagne, est le siège de la Vème Région Economique)."

Il faut savoir gré à M. CORRE de ne pas avoir, comme d'autres signataires du Placet l'ont fait, formulé des réserves et il précise dans la susdite lettre, et ce, très justement :

" Je n'ai pas pensé un instant qu'il fût possible de manifester par écrit ces réserves."

Une telle attitude est très logique.

Il fallait, à mon sens, accepter tout le Placet et le signer ou tout le refuser et alors ne pas signer. Les réserves affaiblissent la portée du Placet et font apparaître des divergences de détail qui peuvent, certes, se manifester entre nous, mais risquent de faire supposer au public, à nos gouvernants, et notamment à M. le Maréchal PETAIN, que les Bretons sont divisés. Or, ils sont tous d'accord sur la circonscription de la future province de Bretagne qui doit comprendre nos 5 départements bretons.

Je m'en voudrais, de mon côté, de paraître prolonger ce très léger incident mais je n'ai pas pu ne pas répondre au désir de M. CORRE et j'ai, comme exposé ci-dessus, saisi de lettre les Délégués des Chambres de Commerce à la VIème

Économique : je saisis, par ailleurs, les personnalités visées par lui dans sa susdite lettre du II Janvier.

En ce qui concerne le prétendu grief qui m'est fait, je ne chercherai certes pas à me disculper. J'ai signé en indiquant les titres que la confiance de mes Collègues m'a attribués. Il me sera toutefois permis de prétendre qu'il serait exagéré d'attribuer aux termes incriminés une arrière-pensée quelconque.

Au surplus, je crois que la meilleure et plus courte réponse que je puisse faire, à l'heure actuelle, est de citer le Journal Officiel du 23 Janvier portant ma nomination au Conseil National. Voici le texte même du Journal Officiel, page 371 :

"BAHON-RAULT, commerçant, président de région économique (Bretagne)".

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

Signé: BAHON-RAULT.